

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 4985

présenté par  
Mme Thomin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 8 ° En préservant le développement des labels de production agricole. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir un alinéa nouveau de l'article premier adopté en commission des affaires économiques.

Le développement des labels est une condition nécessaire à la valorisation des savoir-faire territoriaux qui fondent la diversité de l'agriculture en France et donc la souveraineté alimentaire de la France.